

Fiche de poste

<b>Enseignant spécialisé itinérant option A</b>
<p><b>Textes de référence :</b> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées</p> <p><b>Titres et diplômes requis :</b> CAPA-SH option A</p> <p>A défaut instituteur ou professeur des écoles s'engageant à passer le CAPA-SH et disposant de compétences en langue des signes française.</p>
<b>Profil du poste</b>
<b>Public</b>
Elèves ayant un handicap auditif
<b>Missions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignement adapté à la déficience auditive en concertation avec les enseignants des classes de référence</li> <li>- Analyse des besoins spécifiques des élèves (adaptations, matériel adapté)</li> <li>- Coordination de l'action des auxiliaires de vie scolaire</li> <li>- Coordination avec les services de soins</li> <li>- Information et formation des auxiliaires de vie scolaires et des professeurs</li> <li>- Aide et conseils aux équipes pédagogiques.</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle</li> <li>- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève</li> <li>- Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées</li> <li>- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées</li> <li>- Capacité à animer des formations d'adultes</li> <li>- Maîtrise des matériels et logiciels spécifiques à la déficience auditive.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>
Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale Intervention dans des écoles, collèges et lycées
<b>Implantation du poste</b>
Ecole du secteur d'intervention
<b>Candidatures</b>
<p><b>Une lettre de motivation et un curriculum vitae</b> devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
<b>Mode de nomination</b>
Commission départementale
<b>Contact</b>
Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr